

# CONSEIL MUNICIPAL DE BOUVAINCOURT SUR BRESLE

## **\*\* Compte-rendu de la séance du 3 juillet 2018\*\***

**Date de la convocation :** 27/06/2018

Le Conseil Municipal, convoqué une seconde fois pour faute de quorum s'est réuni le 3 juillet deux mille dix-huit, à neuf heures trente, en Mairie, sous la présidence de Monsieur POYEN Roger, Maire.

**Présents :** Messieurs POYEN Roger, MAINNEMARRE Yves, DECAGNY Philippe et PEGARD François ainsi que Mesdames SAINTYVES Amandine et HENOCQUE Yveline.

**Absents :** Messieurs BAUCRY Nicolas, DECEUVELAERE Frédéric et PADE Guillaume ainsi que Mesdames BALZARELLI Sandrine, CAYEUX Violette, DUPONT Angélica et Madame DEHORNOY Lynn

**Secrétaire de séance :** Monsieur MAINNEMARRE Yves.

## ORDRE DU JOUR

Le Conseil est de nouveau convoqué car la séance du 26 juin 2018 n'a pas obtenu le quorum, cette fois-ci aucune condition de quorum n'est requis.

### **RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION AFFÉRENTE AUX ASSEMBLÉES COMMUNALES**

Monsieur le Maire fait état de son entrevue avec Monsieur Benoît LEMAIRE Sous-Préfet de l'arrondissement d'Abbeville en date du 7 juin dernier. Monsieur le Sous-Préfet s'inquiète des dissensions au sein du Conseil. Ces désaccords ont amené au rejet du budget primitif de la Commune par délibération en date du 13 avril 2018. Pour apaiser les tensions et afin de mettre tout le monde sur un pied d'égalité Monsieur le Sous-Préfet a ordonné de respecter scrupuleusement les dispositions réglementaires. Cependant, certains membres du Conseil ont admis lors de la dernière séance méconnaître les règles afférentes aux assemblées communales.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire donne lecture des articles du Code Général des Collectivités Territoriales se rapportant à la tenue des assemblées communales.

### **DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Décision 01/2018 :** Renouvellement des baux de huttes par adjudication.

**Décision 02/2018 :** Mise à disposition gracieuse du centre de secours communal au SDIS de la Somme.

**Décision 03/2018 :** Préparation du marché de travaux de réhabilitation du bâtiment mairie-école (définition du projet).

**Décision 04/2018 :** Création d'un marché pour la afin de créer des places de stationnements sis place du Soleil levant et devant l'agence postale communale

**Décision 05/2018 :** Création d'un marché afin de rénover les voies communales

### **PRÉSENTATION DES BUDGETS ARRÊTÉS PAR MONSIEUR LE PRÉFET DE LA SOMME**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 13 avril 2018 le Conseil a rejeté les propositions budgétaires, il convenait alors au Préfet du département de saisir la Chambre Régionale des Comptes, afin qu'elle rende son avis.

Ainsi, le 17 mai 2018 Monsieur le Maire a reçu Mme Florence CORTOT, magistrate à la Chambre Régionale des Comptes. Cette dernière considère que les finances de la commune sont saines et n'a relevé qu'une seule irrégularité d'imputation qui n'entache nullement la sincérité du budget initialement présenté.

Le Préfet de la Somme qui par arrêt du 12 juin 2018 a réglé les budgets de la manière suivante :

1) Section de fonctionnement  
a) Dépenses

Chapitre	libellé	Montant en euros
011	Charges à caractère général	246 250.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	361 400.00
014	Atténuation de produits	68 517.00
65	Autres charges de gestion courante	104 650.00
66	Charges financières	3 400.00
67	Charges exceptionnelles	150.00
022	Dépenses imprévues	2 124.00
023	Virement à la section d'investissement	115 000.00
042	Opération de transfert entre les sections	635.00
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>902 126.00</b>

b) Recettes de fonctionnement

Chapitre	libellé	Montant en euros
013	Atténuations de charges	30 000.00
70	Produits des services et des ventes	174 180.00
73	Impôts et taxes	300 283.00
74	Dotations et participations	168 031.00
75	Autres produits de gestion courante	2 999.00
R002	Résultat reporté	226 633.00
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>902 126.00</b>

c) Dépenses d'investissement

Chapitre	libellé	Montant en euros
20	Immobilisations incorporelles	40 000.00
21	Immobilisations corporelles	334 500.00
23	Immobilisations en cours	30 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	25 350.00
27	Autres immobilisations financières	100 000.00
020	Dépenses imprévues	10 000.00
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>539 850.00</b>

d) Recettes d'investissement

Chapitre	libellé	Montant en euros
16	Emprunts et dettes assimilées	170 084.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	12 300.00
1068	Excédent de fonctionnement	150 000.00
021	Virement issu du fonctionnement	115 000.00
040	Transfert entre les sections	635.00
R001	Résultat reporté	91 831.00
<b>TOTAL DES RECETTE D'INVESTISSEMENT</b>		<b>539 850.00</b>

## CONVENTION POUR LA DÉMATÉRIALISATION DES DOCUMENTS

En suite Monsieur le Maire fait part du projet de convention avec la Préfecture de la Somme afin de dématérialiser les actes réglementaires. La télétransmission des actes au contrôle de légalité répond à un besoin réel du secrétariat de Mairie et améliorera son efficacité, notamment de par la réduction des délais de saisie et de transmission ainsi que des risques d'erreurs.

Après délibération le Conseil approuve à la l'unanimité des membres présents le projet de convention permettant la dématérialisation des documents réglementaires.

## MISE EN ACCESSIBILITÉ DU BÂTIMENT MAIRIE-ÉCOLE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que le bâtiment actuel de la Mairie-École nécessite des travaux afin de le mettre aux normes. Ainsi il est urgent de se mettre en conformité avec l'agenda d'accessibilité programmé qui contraint la commune à rendre accessible ce bâtiment avant fin 2019. Par décision du 25 juin 2018 le maire a pris l'engagement de réaliser les travaux suivants :

- La mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite,
- La mise aux normes des locaux.
- Rénovation du bâtiment.

Une estimation du coût global des travaux présente les chiffres suivants :

Montant des travaux 275 000 €	Base subventionnable 240 000 €
Montant de la TVA 55 000 €	DETR : 70 000
	FODAC : 10 000 €
	Aide FIPHFP : 10 000 €
	<i>TOTAL DES SUBVENTIONS 90 000 €</i>
	<i>FCTVA : 40 000 €</i>
	<i>Emprunt : 170 000 € (limité par le budget)</i>
<b>TOTAL DES DÉPENSES : 330 000 € TTC</b>	<b>TOTAL DES RECETTES 300 000 € TTC</b>
<b>RESTE À CHARGE NET : 30 000</b>	

## MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de sa politique de développement durable, la commune a initié en partenariat avec la FDE 80 la modernisation de l'ensemble de son éclairage public, notamment le remplacement des anciennes ampoules par des dispositifs à LEDs. Durant sa dernière assemblée du 13 avril dernier, le conseil municipal a décidé de reporter sa décision faute d'avoir tous les devis pour chaque quartier. Bien que tous les devis nous soit parvenue le Conseil ne peut délibérer ce jour, car le quorum n'est pas atteint.

RUE	Travaux HT	TVA	Me Œuvre	TOTAL	Sub FDE	Ct Commune
Rue St Hilaire	11 054.18	2 210.84	773.79	14 038.81	5 195.47	8 843.34
Rue de l'Isle	7 805.46	1 561.09	546.38	9 912.93	3 668.56	6 244.37
Pl du Soleil Levant	5 947.17	1 189.43	416.30	7 552.90	2 795.16	7 552.90
Champs Poitou	6 693.73	1 338.75	468.56	8 501.04	3 146.06	5 354.98
Rue de Dargnies	6 812.97	1 362.59	476.91	8 652.47	3 202.09	5 450.38
Les Quatorze	42 036.83	8 407.37	2 942.59	53 386.96	19 757.33	33 629.63

Le Conseil après délibération choisit à l'unanimité des membres présents d'effectuer la modernisation de l'éclairage public rus Saint-Hilaire et de l'Isle.

## RÉFECTION DES VOIES COMMUNALES

Monsieur MAINNEMARRE présente les conclusions de la commission des travaux et rappelle que les routes communales sont en mauvais état. Des affaissements de route et plusieurs bordures fortement détériorées ont été répertoriés.

Monsieur le Maire prévoit aussi à la création de deux parkings, car plusieurs problèmes de stationnement sont régulièrement évoqués place du Soleil Levant. En effet, l'hiver les voitures sont souvent embourbées. De même, pour compléter le parking se situant derrière le centre de secours.

Pour réaliser ces parkings, plusieurs subventions peuvent être demandées, notamment le fonds départemental de réversion des amendes de police ou encore le fonds d'appuis aux collectivités. De plus, si ce projet inclut des places accessibles aux PMR, des subventions de l'État et de la caisse des dépôts peuvent être sollicitées.

Aussi le Conseil souhaite élargir la sortie du centre de secours jouxtant la départementale.

Afin de réaliser l'ensemble des travaux, la commission recommande de faire un devis regroupant l'ensemble des réparations routières d'une part et la création des parkings d'autre part.

C'est pourquoi Monsieur le Maire, suivant les recommandations de la commission, a choisi par décision du 25 juin 2018 de lancer deux marchés simplifiés distincts à publicité libre, l'un pour la création d'emplacement de stationnement et l'autre la réfection de la voirie communale.

## **Présentation du RGPD**

Par la suite Monsieur le Maire présente les dispositions relatives au règlement européen à la protection des données.

## **Subvention au SMUR**

M. le Maire donne lecture d'un courrier du Maire de la ville d'Eu sollicitant comme l'année dernière une participation financière de la commune pour le fonctionnement du SMUR. Le montant de la participation s'élève à 0.46 € par habitant et par an. Après débats, le conseil municipal décide d'accorder (ou pas) une subvention d'un montant de 391 € qui correspond à 0.46 € par habitant. Cette somme sera inscrite au BP 2018 chapitre 65.

Le conseil après avoir délibéré accorde une subvention de 391 euros au SMUR de la ville d'Eu.

## **Subvention aux associations**

*Mme HENOCQUE quitte l'assemblée lors de la décision afférente à la subvention de la société de pêche.*

*Mme SAINTYVES quitte l'assemblée à 10h42*

Le conseil municipal à l'unanimité accorde les subventions suivantes :

**Banque alimentaire** : 300€

**Club de gymnastique** : 150 €

**Club de tennis de table** : 300 €

**Société de pêche** : 500€

**ACPG CATM** : 100€

## **Informations diverses**

Monsieur Le Maire a chargé plusieurs entreprises d'établir des devis pour le renouvellement du photocopieur du secrétariat de Mairie. L'ancien photocopieur, après réfection sera mis à disposition de l'école.

La bibliothèque compte vingt adhérents réguliers.

Les travaux du préau seront réalisés par nos agents durant les vacances scolaires d'été.

Les travaux en cours en bouturage de la départementale, de la rue de l'Isle, rue de la Bresle et rue Lucien Papin concernent la mise en place de fourreaux pour le passage de la fibre optique.

Monsieur le Maire demande l'état des travaux de M. DECAGNY pour la réalisation d'un nouveau règlement de la garderie de l'école. Monsieur le Maire souligne que cette demande a été formulée le 16 novembre 2017. Monsieur DECAGNY répond, que le règlement est difficile à établir sans inclure de clauses discriminatoires illégales.

Compte rendu établi le 04 juillet 2018,  
par Nous Roger POYEN, Maire de Bouvaincourt-sur-Bresle